



Actu CNFCE Octobre

Briser le silence : tolérance zéro face au harcèlement au travail



Focus webinaire : Prévention contre le harcèlement



Pour accompagner les professionnels sur ce sujet sensible, le CNFCE a consacré un **webinaire exclusif à la prévention contre le harcèlement**, animé par l'un de nos formateurs experts, Arnaud G., lors de notre journée événement de rentrée.

Au programme, vous découvrirez :

- ✓ Des chiffres marquants qui révèlent l'ampleur du phénomène
- ✓ Des définitions claires pour démêler discriminations, sexisme, harcèlement
- ✓ Des exemples vécus qui frappent les esprits et font réfléchir
- ✓ Le cadre légal à connaître absolument
- ✓ Des pistes d'action pratiques pour prévenir et traiter les situations à risque

[Voir le replay](#)

Découvrez nos autres webinaires...



Nos experts ont également partagé lors de cette journée, leur expertise sur trois autres thématiques incontournables pour vos enjeux RH et réglementaires :

- **Management de la Génération Z** : adapter son style de management.
- **Marque employeur** : attirer et fidéliser vos talents.
- **Passport Prévention** : comprendre et anticiper cette nouvelle obligation.

Un concentré d'idées, de conseils pratiques et de retours d'expérience qui a réuni de nombreux professionnels.

👉 Vous avez manqué l'événement ? Revivez les temps forts dès maintenant en découvrant nos actualités sur notre site web !

Le dossier du mois

Quels sont les signes d'un harcèlement moral au travail ?



Le harcèlement moral au travail **se manifeste souvent par des comportements répétés** : critiques incessantes, isolement, tâches dévalorisantes ou encore humiliations publiques. Ces signaux, parfois difficiles à repérer, peuvent avoir des **conséquences graves sur la santé et la motivation des salariés**.

Dans ce dossier, nous vous proposons de **mieux comprendre** les signes d'alerte et les leviers d'action pour **prévenir ces situations** et **protéger vos collaborateurs**.

[Je découvre le dossier](#)

Le saviez-vous ?

Statistiques choc : harcèlement en entreprise



En 2024, les chiffres du baromètre national du harcèlement au travail démontre que **35 % des salariés français déclarent avoir déjà été victimes de harcèlement** au travail au cours de leur vie professionnelle.
(Source : Le Point)

Pour certaines catégories, ce taux monte à

- 43 % pour les jeunes de moins de 35 ans.
- 38 % pour les femmes.

[Voir la formation](#)

Les dernières nouveautés de l'été



[Découvrez nos formations](#)



Vous avez un **projet de formation** sur la fin d'année ?

Contactez-nous par mail à l'adresse suivante : commercial@cnfce.com



Contactez nos conseillers formations
01 81 22 22 18 - info@cnfce.com



CNFCE - 42 rue Rouelle, 75015 Paris - France

SIRET 480 626 787 00067 - N° TVA intracommunautaire : FR 11480626787

[Conditions générales](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Mentions légales](#)